

# REUNIONS DU SYNDICAT DU 21/08/24 et 27/08/24 CR2024-02

## Composition du syndicat

### Pour les deux réunions

<b>Gilles VIVET</b>	<i>Président</i>	Présent
<b>Gérard DESCHAMPS-BERGER</b>	<i>Secrétaire</i>	Présent
<b>Sébastien SAVOV</b>	<i>Représentant la commune de St Marcel</i>	Excusé
<b>Mireille JAY</b>	<i>Membre titulaire</i>	Présente
<b>Laurette ROFFINO</b>	<i>Membre titulaire</i>	Présente
<b>Jacky DESCHAMPS-BERGER</b>	<i>Membre titulaire</i>	Présent
<b>René VILLERMET</b>	<i>Membre titulaire</i>	Présent
<b>Marie Hélène GUILLOT</b>	<i>Membre suppléant</i>	Présente
<b>Hélène VIVET</b>	<i>Membre suppléant</i>	Absente
<b>Gérard GOMBERT</b>	<i>Membre suppléant</i>	Présent

Nombre de membres titulaires : 7

Marie Helene GUILOT supplée Sébastien SAVOV

Nombre de présents ou représentés : 8

Quorum : 4

Le quorum étant atteint la séance a été ouverte à : 18H00

## ORDRE DU JOUR

### Réunion du 21/08/24

#### Approbation du CR du 01/03/2024

Les membres présents à cette réunion approuvent le CR sans remarques

#### Points sur les travaux piste de l'alpage

Le Président Gilles VIVET et René VILLERMET présente les devis des 3 entreprises contactées pour la réalisation de la piste de l'alpage suivant un bordereau de prix envoyé à chacune le 18/07/24 :

- Entreprise ETRAL : 79 930 € HT
- Entreprise BRUNO TP : 54 711 € HT
- Entreprise STACCHETTI : 49 450 € HT

A l'étude de ces devis ils s'avère que l'entreprise STACCHETTI a modifié certaine quantité du bordereau et de ce faite aucune comparaison n'est possible.

En conséquence le syndicat décide :

- Ne pas retenir l'offre de l'entreprise ETRAL pour cout trop élevé
- Recontacter l'entreprise STACCHETTI pour un nouveau devis respectant les quantités du bordereau pour le 27/08/24.

Ce nouveau devis permettra la comparaison équitable entre BRUNO TP et STACCHETTI Franck.

Le syndicat programme une réunion le mardi 27/08/24 à 18 h, afin de valider le titulaire du marché.

Les demandes de subventions pour la réalisation de cette piste ont reçu un avis favorable de la Région, le Département et FAEDER. Ces subventions sont touchées après réalisation des travaux sur factures acquittées. La commune de St MARCEL a accepté de faire une avance de trésorerie qui sera remboursée lors de la réception des subventions.

Contact sera pris avec le président du Groupement des 2 Jumeaux pour l'informer que la piste présentera par endroit une pente de 20 % afin de confirmer la possibilité de traction d'une machine à traire sur une telle pente.

## Assemblée Générale

### Date retenue le dimanche 27 octobre à 9 h avec l'ordre du jour suivant :

- CR moral et financier
- Points sur les travaux
- Proposition de travaux subventionnables pour 2025 (reconquete pastorale)
- Proposition de travaux sur fonds propres pour 2025
- Elections de 2 membres titulaires et 1 suppléant
- Questions diverses

### Visites exploitations :

- Date à définir pour l'alpage avec le groupement pastoral et la ferme de Montfort
- Sur MONTFORT :
  - 17 octobre à 9 h pour la Ferme de Montfort
  - 18 octobre à 9 h pour le GAEC du Frénolet

### Visite de la commission de surveillance

- Date à définir en fonction de la disponibilité des élus

## Questions diverses

Intégration des parcelles du Saviu et Changebois dans le périmètre AFP :

Pour faire suite à une question posée lors de l'AG du 29/10/2023, le président Gilles VIVET est en attente des réponses des propriétaires concernés.

## Réunion du 27/08/24

### Points sur les travaux piste de l'alpage

Le président Gilles VIVET présente le nouveau devis de l'entreprise STACCHETTI pour un montant de 54 558 € HT.

Après vérification les quantités du devis sont conformes au bordereau et peut être comparé à celui de BRUNO TP d'un montant de 54 711 € HT.

Le syndicat décide de valider celui de l'entreprise STACCHETTI, moins disant, et pouvant commencer les travaux cette année.

Concernant la traction de la machine à traire sur une pente de 20 % le syndicat a reçu une réponse positive de la part du Président du Groupement Pastoral des Deux Jumeaux.

Le syndicat donne pouvoir au Président Gilles VIVET pour signer ce marché

La séance est levée à 19H30

Lu et approuvé le.....

Les membres du bureau